

L'ÉGALITÉ

JOURNAL REPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an	12 fr. 00
	Six mois	7 00
Otérie-mer.	Un an	15 00
	Six mois	9 00

Administration, rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE.

Administrateur-Gérant E. POSTE.

Directeur-Rédacteur, G. WINTREBERT.

Prix des insertions.

Fait divers	1 fr 00
Une à six lignes 3 fr. au-dessus la ligne 0fr.30	
Réclames, la ligne.	0 75

ABONNEMENT AUX ANNONCES : 15 fr. par an pour une annonce de 20 lignes à répéter dans chaque numéro

AVIS AUX LECTEURS

CHANGEMENT D'ADMINISTRATION

Par suite de la vente qui lui a été faite par M. Albert LEMOINE de son imprimerie, sise rue de Sèze, M. Emile POSTE est devenu l'administrateur gérant de l'Égalité dont la direction et la rédaction restent à son fondateur, M. Georges WINTREBERT.

Joignant tous ses efforts à ceux du Directeur, M. Emile POSTE espère pouvoir assurer un service régulier du journal aux abonnés et les prie de vouloir bien lui signaler à ce sujet tous les faits dont ils pourront avoir à se plaindre.

Le journal sera vendu en ville comme par le passé, il est même probable que des dépôts seront faits dans différents quartiers.

Dans les travaux typographiques et de reliure qui lui seront confiés, M. Emile POSTE s'efforcera de satisfaire sa clientèle par la modicité de ses prix, les soins et la célérité à l'exécution des commandes.

L'Égalité restera dans la Colonie un flambeau destiné à éclairer le public sur les questions d'intérêt général, un recueil

des nouvelles locales hebdomadaires.

Répudiant toute attache avec qui-conque, notre journal continuera à justifier son titre en restant organe républicain, indépendant, égal pour tous.

Nous accueillerons, comme par le passé avec le plus vif plaisir, les communications de toute sorte qui nous seront adressées mais dont nous nous réservons le droit absolu d'examen avant publication.

Nous verrons avec grande reconnaissance le nombre de nos collaborateurs s'augmenter et nous leur assurons dans notre entière discréction de ne pas lever le voile du pseudonyme ou même de l'anonyme dont ils pourront entourer leurs articles.

Toutefois l'anonyme ne devra jamais exister pour nous.

Eufs tous les articles signés d'un nom de fantaisie ne seront pas de notre rédaction.

Il est bien entendu que les études contenant des opinions contraires à nos idées républicaines, à l'intérêt que nous ne cesserons de porter au développement de l'instruction ne trouveront pas place dans nos colonnes.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 16 Mai 1894 2 h. du soir

(Suite)

M. Yvon donne lecture des rapports de la commission des affaires diverses.

La première question que traitent ces rapports, est celle relative à la taxe d'octroi de mer sur les alcools.

La commission propose un droit uniforme de 12 fr.

M. le Directeur de l'Intérieur résume la question: le Conseil se trouve en présence d'une décision de l'assemblée précédente et d'un avis du Conseil d'Etat.

Si on entre en guerre avec cette institution au pouvoir souverain, le résultat sera néfaste; il ne faut donc pas persister à maintenir la taxe telle qu'elle existe, il faut la supprimer entièrement ou l'établir équitablement.

M. Le Buf-Je suis d'avis de ne pas céder et de maintenir la taxe différentielle.

Le Directeur — vous n'en avez pas le droit. Le Conseil d'Etat en vous laissant fixer l'impôt comme vous l'entendez, ne vous autorise pas à faire une taxe qui ne porte pas sur tous les produits importés.

M. Yon-La question se résume ainsi: Devons-nous créer une taxe de consom-

4 Feuilleton du Journal · L'ÉGALITÉ

FLEUR D'ABIME

PAR JEAN AICARD

I

Mlle Dépérier porte à ravir des toilettes modèles, — mais sous la robe glorieuse, les dessous sont fripés, ternes, douteux: ... à moins de promenade en mailcoach...

Mlle Dépérier est une personne pleine de duplicité, prête à concevoir toute sorte de projets même des projets hon-

nêtes, sous la seule condition qu'ils la conduiront à la fortune, à toutes les joies matérielles.

Mlle Dépérier est une personne dans le train.

Or elle se sait aimée par M. le comte Paul d'Aiguebelle qu'elle a connu il y a peu de temps en Provence, à Hyères... « car à Paris, ma chère, on n'en fait plus comme ça, je t'assure ! Et quand tu l'auras examiné, toi qui t'y connais, en hommes, ma petite Berthe, tu tâcheras de me dire dans quoi on a bien pu le conserver ! »

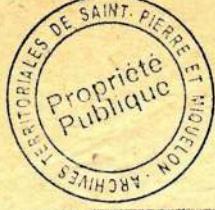
Ainsi avait parlé à sa meilleure amie Mlle Dépérier. Elle voyait se dessiner son avenir. Il n'était pas assuré encore, mais, Dieu aidant ! Elle triompherait de tous les obstacles. Elle aurait enfin une famille de chambres avec toutes ses accessoires

c'est à dire avec la fortune et le titre d'un mari qu'elle jugeait à moitié provincial ce qui, pour elle signifiait; facile à tromper.

II

La comtesse Louise d'Aiguebelle, mère de ce comte Paul sur qui Marie Depérier avait jeté son dévolu, s'effrayait du sentiment qui menacait de lui prendre son fils.

Cette jeune Parisienne n'était pas de son monde. Personne ne la connaissait autour d'elle, dans le pays de Provence qu'elle habitait. Dès que son fils lui eut parlé de la jeune fille, elle écrivit à l'abbé Tardieu, ancien précepteur du jeune homme. L'abbé était maintenant à Paris; aumônier du couvent de jeunes filles à ce moment le plus à l'inde.



mation sur les alcools? Si oui, quel en sera le quantum?

Il y a dans la colonie deux industries; la pêche et le commerce. La taxe de consommation uniforme soulagera l'armement; le dégrèvement sera donc profitable aux armateurs tandis que si l'augmentation de droits porte sur les alcools étrangers c'est le consommateur étranger qui en souffrira, et c'est tout!

Le Directeur—Parfaitement c'est là le résumé de la question.

Le Président—mais voilà la question de savoir si les alcools étrangers y compris le rhum et le genièvre seront frappés d'un droit.

Le Conseil admet en principe l'établissement du droit,

M. Yon—demande à M. le Chef du Service des Douanes des renseignements sur les importations.

Il résulte de la réponse de M. Lecomte qu'un droit de 12 Fr. par hectolitre produirait un revenu de 54 800 Fr.

M. Jacquet-partage l'opinion de M. Lebuf, il propose une réduction sur le chiffre prévu par la commission.

Il demande de porter le droit à 10 Fr. en considération des rhums.

Le Directeur—pour les intérêts, très respectables d'ailleurs, de quelques négociants vous allez sacrifier l'intérêt de l'armement tout au moins aussi intéressant; et puis le chiffre de 12 Fr. est à peine suffisant.

M. Yon—Nous avons l'intention de faire des économies de supprimer le Secrétaire du Gouverneur, de réduire 8 000 Fr. dans le personnel de la direction de l'intérieur, enfin le remplacement de M. Guyon par M. Légasse au Conseil général nous donnera encore la suppression d'une dépense.

Le Directeur—Vous n'êtes pas en session budgétaire, vous ne pouvez donc réviser le budget; d'ailleurs ces dépenses sont obligatoires,

Le Président—J'estime que le Conseil a le droit de réviser le budget en cours d'exécution.

Le Directeur—La n'est pas la question le budget a été arrêté par le Conseil privé et je ne saurais admettre que le Conseil Général se constitue en juge de sa décision.

En ce cas je serais forcé de me retirer. M. Lefèvre—Puisque le budget a été équilibré par le conseil privé, et que la recette nouvelle est partagée pour moitié, si on vote une taxe nouvelle qui produira 30,000 et qu'il manque 50,000 pour faire face aux dépenses portées aussi pour mémoire que les sont ceux que vous palerez de préférence?

Le Directeur—Cela nous regarde.

Le Président—Pourquoi avez-vous pris le pouvoir de payer, plutôt un médecin que l'autre.

Le Directeur—Chacun a reçu un mois, enfin l'un tient ses droits d'un contrat et l'autre a une subvention annuelle qu'en vertu d'un vote du conseil et portée au budget pour mémoire.

M. Lefèvre—Je demande la suppression de M. Hamon.

Le Président—Vous reprenez ma proposition, vous demandez la suppression

sion des fonctions de secrétaire du gouvernement, chef du service des travaux, chef du bureau de l'intérieur.

M. Lefèvre—Il faut envoyer à M. Hamon une dépêche pour le prier de ne pas se déranger.

Le conseil à l'unanimité décide la suppression du chef des travaux et charge le président de l'en aviser par télégramme.

Pour le chef du secrétariat du gouvernement il réduit la dépense de 6000 à 3000

Il supprime le chef du bureau de la direction de l'intérieur.

Sur la proposition de M. Yon il décide d'aviser le ministère de ces votes,

Le Président—On le fera, mais ce n'est pas tout, pendant que vous y êtes ne reste-t-il pas autre chose à supprimer.

M. Lefèvre—demande de réduire à 1 les officiers de port.

Le Président—Et pour la douane, pourquoi ne nous donne-t-on pas le détail de la dépense, je la demande.

Le Directeur—Vous l'aurez

Le Président—met aux voix le rapport de la commission et propose le vote d'une taxe uniforme de 12 francs sur les alcools étrangers.

M. Jaquet—demande encore au conseil de réduire la taxe à 10 francs, il est fait droit à sa proposition.

M. Lebuf—Que ferez-vous pour les alcools en cours de route?

Le Directeur—Il paieront le nouveau droit qu'un arrêté pris de suite fera appliquer.

M. Yon—Quel sera le quantum sur les alcools venus depuis le printemps?

Le Directeur—Il est fixé à 20 francs par arrêté pris selon le vote du conseil, tant que l'arrêté ne sera pas abrogé il sera appliqué.

M. Yon—demande que le département, soit avisé par télégramme du vote du Conseil.—Adopté.

Pour le travail de la drague le Conseil décide de continuer la dépense,

Pour l'ouvrage, le rapport constate que les enfants y entrent trop jeunes et ne produisent aucun travail, les aînés passent leur temps à les soigner

Il décide qu'on n'admettra d'ors et maintenant que les orphelins de père et de mère.

Les questions suivantes sont toutes d'intérêt privé, demande de concessions secours, etc.

En ce qui concerne la demande de subvention de la société Musicale cette question devient brûlante lorsque le conseil décide que le crédit accordé à la lyre Ste-Cécile sera employé à payer ce qui est dû à la première.

Après quelques propositions de M. Yon renvoyées à la commission des affaires diverses et qui seront discutées après rapport dans la prochaine séance le conseil se sépare à 5 heures.

Séance du 19 Mai 2 heures

Sur la proposition de M. Yon rapporteur le conseil renvoie à l'administration pour enquête une demande de con-

cession de terrain faite par M. Louis Hubert, sans plans d'usage.

Sur la demande de subvention du Club nautique le conseil se déclare favorable en principe à cette demande sauf à la société à produire au préalable l'état de ses ressources. Il donne mission à la commission coloniale de fixer le quantum à allouer.

(A Suivre)

COLIS POSTAUX

Enfin nous les avons!

Dans une ville où il n'y a pas de tailleur, où, pour se faire prendre la mesure d'un pantalon on est obligé de recourir à une confectionneuse—ce qui ne laisse pas d'être très gênant... pour celui à qui on prend la mesure—on doit saluer avec enthousiasme l'ère nouvelle qui nous vaudra l'envoi par colis postal d'un complet façonné suivant les règles du dernier chic.

Nous allons tous être des fashionnables. Quand la musique jouera sur le kiosque, (pourquoi dit-on toujours sur le kiosque, et non pas sous?) les élégants tendront le jarret sur lequel viendra s'abaisser un pantalon bien fait; ils plastronneront, ils feront des effets de torse, et les bedons naissants s'effaceront sous la tombée nivelleuse d'un gilet artistement coupé.

Et les femmes! Ah! les femmes! Ce sont elles qui vont jouir des colis postaux. Et les coupons de soie et les pièces de velours, et les taffetas, les falbalas, les gardoises et les parures? Il n'y en aura que pour elles. Que voulez-vous? Il faut obéir à la mode. Il n'y a pas d'arrêtés qui le disent. Mais c'est écrit dans le code de l'Alcôve.

ART. 213—La femme doit obéissance à son mari que si celui-ci lui accorde de faire venir par colis postaux tout ce dont elle a envie.

Pour quel prix achètera-t-on tous ces bienfaits? Pour rien ou presque rien.

Un colis postal du poids de trois kilos paiera jusqu'au bureau de Halifax 6 F. 75

Puis pour la réexpédition à bord du Pro-Patria une taxe supplémentaire de 75 centimes.

Au total: 7 Fr. 50. Une bagatelle! Et maintenant soyons beaux.

FAITS DIVERS

Que se passe-t-il donc à St. Jean? Les esprits sont très montés. Le Gouverneur Sir Terence O'Brien a été très offusqué du refus qui lui a été fait par le Parlement d'admettre l'huissier du *Baton Noir* ce qu'il a regardé comme une offense personnelle.

Il a formé un nouveau cabinet avec M. Goodridge, qui a pris l'initiative de grands travaux à faire. Étant donné le grand nombre d'ouvriers en chômage, le programme du nouveau Cabinet est bien vu et il est peu probable que les partisans de Sir William Withey, l'ex-Premier démissionnaire, s'opposent aux mesures proposées.

SAINT YVES

C'est le 19 mai qu'on a fêté St. YVES, patron des avocats.

La légende raconte que, quand il se présenta au paradis avec un grand nombre de religieuses, saint Pierre demande à l'une d'elles : Qui êtes-vous ? Religieuse. - Vous pouvez attendre ; le paradis est plein de vos sœurs. Puis s'adressant à St. YVES. Et vous ? - Avocat. - Entrez, nous n'avons pas encore d'homme de loi. St. YVES était bien entré ; mais un jour qu'il y avait presse, on le chicana sur ses titres et on voulut le faire sortir du paradis. Je ne peux résister, dit St. YVES, mais encore faut-il que mon expulsion me soit signifiée par un huissier. Inutile d'ajouter que suivant la légende, on ne put jamais trouver un huissier dans le paradis. On fut obligé de prendre un inspecteur de police, ancien gendarme, décoré de la médaille militaire.

Le capitaine de la goëlette *Linnet* a rapporté à M. le commissaire de l'inscription maritime que le 2 mai, sur le Grand Banc, il avait rencontré un grand trois mâts de 1200 tonneaux, chargé de charbon, complètement abandonné. A part les voiles qui étaient carguées, il ne trouva qu'un chronomètre qui lui donna comme indications que le navire submergé était Norwégien, se nommant *Hilda*, capitaine Sangfeldt, du port de Christianson.

Un moment le capitaine français eut l'idée de remorquer cette épave, mais elle était trop noyée. Il y mit le feu et il en eut le regret, quand il vit une demi-heure après un vapeur passer à proximité avec lequel il eut pu traiter de la question du remorquage.

Depuis quelques temps, on quête en ville sans avoir obtenu l'autorisation administrative ou bien ou organise des loteries qui n'ont même pas le prétexte d'une bonne œuvre à remplir. Que dans un cas comme celui de procurer des vêtements de première communion à deux enfants de naissance illégitime, dont la mère est incapable, de faire face à la dépense, le parquet n'excuse pas des rigueurs de la loi et ait l'air de tout ignorer, nous le concevons et nous applaudissons. Mais qu'on mette en loterie une robe ou un manteau qui se trouve payé bien au delà de sa valeur réelle, il y a là un manquement à la loi, de nature à attirer sur ceux qui le commettent des poursuites répressives. Mieux vaut prévenir que punir. C'est dans cet esprit que nous avons cru devoir accepter l'insertion de la note dont s'agit.

Mardi, dans la nuit, un marin de la goëlette *Anne et Marie*, nommé Philippe Etienne, parcourait l'île aux Chiens, frappant aux portes, pour demander un gîte. Les femmes étaient terrifiées. Ce que vo-

yan, le sieur D... se mit à sa poursuite et lui asséna sur la tête un coup de pelle d'aviron.

Philippe Etienne a été transporté à l'hôpital assez grièvement blessé.

Samedi soir a eu lieu l'inauguration de la Bourse des Armateurs. La Société musicale a fait entendre quelques morceaux de son répertoire, en commençant par l'hymne national, dont les mâles accords sont toujours entendus avec plaisir.

La plus franche cordialité n'a cessé de régner parmi les invités au nombre d'une cinquantaine.

Cette Bourse est l'unique peut-être où il n'y a pas d'Israélites. Où ce n'est, soyez content.

MA MAITRESSE

Air. A. Montmartre.

Elle n'est pas belle du tout,
Mais, pour qu'elle soit de mon goût,
Suffit qu'elle ait un lambris.
A Saint-Pierre.

Je la vis, la première fois,
Près d'un bateau rempli de bois,
Qu'on déchargeait, quai La Roncière.
A Saint-Pierre.

Son type est matiné d'anglais,
Ses yeux sont verts, ses traits épais.
Mais elle a la démarche aiguë.
De Saint-Pierre.

De son bec le parfum rupin
Rappelle et mélasse et pin :
Mais la faute en est à la bière.
De Saint-Pierre.

Ses dessous sont un peu douteux,
Mais ses dehors sont très galbeux.
On tient à cacher sa misère.
A Saint-Pierre.

Sur la grève elle va parfois,
Pour faire œuvre de ses dix doigts.
La femme est laborieuse et fière.
A Saint-Pierre.

Elle m'en rapporte une odeur....
Eclipsant du jasmin la fleur;
C'est notre effluve printanière.
A Saint-Pierre.

Pour elle je me meurs d'amour.
Comme un léopard, nuit et jour,
Je la suis; elle est ma panthère.
De Saint-Pierre.

Bruant cadet.

Entendu hier chez un de nos amis.

Eva, une de nos jeunes concitoyennes qui ne compte que 14 printemps à peine, rentrant chez elle, embrasse son père et lui dit :

Tu sais la nouvelle ?

— Non.

— Les Anglais sont débarqués à midi.

— Ah ! ...

(Se tournant du côté de sa femme).

— Tu le savais ?

— Mais non.....

(La maman prenant sa fille à part).

Comment ma chérie... pourquoi n'en avoir pas prévenu la mère la première ?

— Pourquoi cela, tu désirais les voir

avant papa ?

— Non mais...

Alors pas de jaloux, voyez tous deux, il y en a plein la rue.

Tous deux admirent les beaux officiers anglais.

DIALOGUE... EN TURQUIE

Le TURC. — Mais, je vous assure, que le tarif général des Douanes, nous fait beaucoup de mal...

Le PACHA. — Est-ce que vous croyez que quand sa Hautesse le Sultan envoie un vaisseau en Egypte elle se préoccupe de savoir si les souis sont à leur aise ?

Le TURC. — Les souris !

Le PACHA. — Les souris, c'est vous.

BANQUE DES îLES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Société Anonyme au Capital de 500.000 Fr.

Dans sa séance du 21 mai 1894, le conseil d'administration de la banque des îles Saint-Pierre et Mikeylon a fixé au jeudi 14 juin prochain, la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la banque.

En conséquence, Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire aux termes de l'article 29 des statuts, pour le 14 juin 1894 à deux heures de reléve au siège de la société, rue Nielly.

A l'effet :

1^o d'entendre la lecture du rapport du commissaire de surveillance et celle du compte rendu des opérations de la société pendant l'exercice 1893 présenté par le conseil d'administration d'approuver, s'il y a lieu, les comptes et fixer le chiffre de dividende.

2^o de procéder à la nomination du commissaire de surveillance pour l'exercice 1894.

Conformément aux dispositions contenues dans les articles 30 et 31 des statuts, sont titulaire de quatre actions et de droit membre de l'assemblée générale.

Nul ne peut être porteur de pouvoir d'actionnaire s'il n'est lui-même membre de l'assemblée générale, la forme des pouvoirs est déterminée par le conseil d'administration.

L'Administrateur-Délégué,

J. Deville

DERNIÈRE HEURE.

M. Hebert Suffrin ancien chef du Service Judiciaire, est mort à Paris le 5 mai dernier, à l'âge de 46 ans.

Nous consacrerons dans notre prochain numéro une notice biographique de ce greffe magistrat.

24 Mai.

On essaye de former un cabinet avec Dupuy et Bongeois.



IMPRIMERIE et RELIURE

EMILE POSTE

Successeur de M. Albert LEMOINE

Célérité - Prix très modérés.

A Vendre

Un grand canot à voile à six avirons provenant du navire naufragé « Ruth Palmer »

On offre en pur don un splendide chien de Terre-Neuve adulte

25 ANNÉES DE SUCCÈS

MAISON HENRI NESTLÉ
CHRISTEN FRÈRES

16 RUE DU PARC ROYAL PARIS

GRAND DIPLOME D'HONNEUR PARIS

MARINE NESTLÉ

Aliment complet pour les Enfants et les Adultes

LA FARINE LACTÉE NESTLÉ

EST RECOMMANDÉE PAR LES
Médecins de tous les Pays

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES et DROGUERIES

OUTILLAGE

pour AMATEURS et INDUSTRIELS

TOURS de TOUS SYSTÈMES

MACHINES A DÉCOUPER

SCIERS alternatifs, circulaires et rabau, mortaises, Toupies, etc.

OUTILS pour Mécaniciens, Charron, Meunier, Tourneurs, Ebenistes, etc.

Fournitures : scie à bois, Décapageuse, la Tour, la Sculpture, etc.

— MAHINES diverses — OUTILS de toutes sortes — BOITES d'OUTILS. — Tarif à 300 pages, 1,00 franc gravures, l'anno 0,60.

A. TIERSOT. Cet ouvrage breveté 16, Rue des Gravilliers, PARIS

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

aux Expositions de Paris 1889-1890-1891-1892-1893



DELETTREZ

PARFUMS & SAVONS

a l'opéra par la haute société.

DÉTAIL: 5, boulevard des Italiens, PARIS.

GROS: 45, rue d'Enghien, PARIS.

USINE: 31, avenue du Roule, NEUILLY sur Seine.

PROLONGATION DE LA VIE

Par

L'Elixir Godineau

3 FLACONS

50 francs

Port en sus

LE FLACON

20 francs

Port en sus

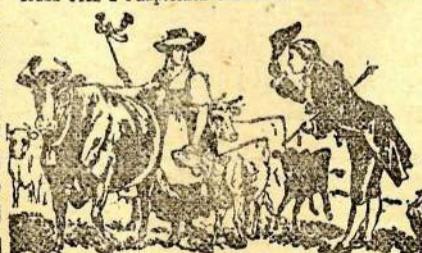
Unique remède contre l'IMPUISSEANCE ; il guérit les maladies des reins, de la moelle épinière, de l'Influenza, les anémiques, les épuisés, etc. IL RAJEUNIT ET PROLONGE LA VIE ; c'est essentiellement un élément de réparation ; il donne un sang nouveau d'une force inouïe, d'une richesse incomparable ; ne contenant aucune substance nuisible, il peut être pris à tous les âges sans danger aucun.

Brochure explicative est envoyée gratuitement et franco à toute personne qui en fait la demande à l'Administration de l'Elixir Godineau, 7, rue Saint-Lazare à Paris

LAIT CONDENSÉ

HENRI NESTLÉ

Grand Prix à l'Exposition Universelle de Paris 1889



VERITABLE LAIT PUR DE VACHES SUISSES
prépare par un procédé de concentration spécial, très estimé en raison de sa valeur nutritive. Rend de grands services dans les Hôpitaux, la Marine et l'Armée ; nécessaire pour l'alimentation des particuliers en leur assurant un lait très agréable, sain et naturel.
Exiger sur chaque boîte la marque de
Fabricant : NID D'OISEAUX. Marq. fabr.
Maison H^e NESTLÉ — CHRISTEN Frères
16, rue du Parc-Royal, PARIS.
Dépôt chez principaux Pharmaciens, Brûquistes, Magasins de Comestibles.

ARSENE SUC, INGÉNIEUR

20, Rue du Château-d'Eau, PARIS

CHEMINS DE FER PORTATIFS

Tramways à voie étroite

APPAREILS DE LEVAGE

Grues, Treuils, Monte-charges

BASCULES PERFECTIONNÉES

Roue SUC sans essieu

Craspud roulant pour gros fardeaux

Matériel d'Entrepreneurs et d'Usines

Neuf et d'Occasion

Constructeur du Tramway du Bois de Boulogne

et du Jardin d'Acclimatation.

ENVOI DU CATALOGUE

Saint Pierre Imp. — E. POSTE,